

Image not found or type unknown



Réintégration dans la nationalité française

Par **pharm**, le **30/07/2014** à **17:28**

Je suis né en Algérie avant l' indépendance, entre ces deux années 1962 et 1967, en ce temps-là j'étais mineur , je ne pouvais pas demander la nationalité française , actuellement est- il possible d' obtenir la réintégration dans la nationalité française.

Par **domat**, le **30/07/2014** à **19:12**

Bjr,

Le principe c'est que,étant mineur, vous suivez la nationalité de vos parents.

Si vos parents sont devenus algeriens en 1962, vous avez perdu la nationalité française comme vos parents.

Cdt